



## Congé pour vente et remise en location d'un bien immobilier

Par **gaijgin**, le **30/11/2012** à **21:26**

Bonjour ,  
Je suis locataire d'un studio depuis avril 1995 . Mon sixième bail de 3 ans arrivant à terme le 19 avril prochain , j'ai reçu , conformément à la loi , un avis de CONGE POUR VENTE , le 19 octobre dernier .  
Malgré une santé très précaire ( arret de travail pour accident de travail depuis novembre 2007 ; 16 interventions chirurgicales, dont une tres récente et une autre à venir... etc.. etc ) , j'ai réussi à signer un autre contrat de location , avec une autre agence immobilière.  
Juste après la signature de mon nouveau bail , à la remise des clés de mon nouveau domicile , l'ancien gérant m'informe que mon ex propriétaire ne veut plus vendre .  
Dans la mesure où mon ancien studio sera certainement repropoé à la LOCATION , et par rapport aux difficultés que j'ai rencontrées à cause de mon état de santé , ai-je la possibilité de me retourner contre l'ex propriétaire , et de lui réclamer des dommages et intêrets? et ou dois-je m'adresser ?  
je vous remercie

Par **Lag0**, le **01/12/2012** à **09:36**

Bonjour,  
Effectivement, si vous avez reçu un congé pour vente, et si le bailleur ne met pas le logement en vente, il s'agit d'un congé frauduleux, sauf si le bailleur peut faire état d'un cas de force majeure l'empêchant de vendre.  
Vous avez donc subi un préjudice dont vous pouvez demander réparation devant le tribunal d'instance.

Par **gaijgin**, le **01/12/2012** à **09:46**

bonjour Lago ,rnje vous remercie pour votre réponse : il semble que mon proprietaire ait pris une décision trop hâtive .

Par **Lag0**, le **01/12/2012** à **09:51**

Peu importe ses raisons de ne plus vendre, il y a congé frauduleux dès l'instant où le logement n'est pas réellement mis en vente pendant un certain temps (plusieurs mois, voir un an).rnVous pourrez obtenir du tribunal (ou à l'amiable on ne sait jamais), le remboursement de tous vos frais de déménagement plus tout préjudice dont vous pouvez faire état.